MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

LYCEE GERARD DE NERVAL

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

Année scolaire 2023 – 2024

L'accès à la restauration scolaire étant informatisé, le système de contrôle se fait par la reconnaissance du contour de la main. La Commission Nationale Informatique et Libertés impose que vous donniez votre accord. Dans le cas où vous refuseriez, nous donnerons une carte magnétique à votre enfant.

- ELEVES DE SECONDE, NOUVEAUX ELEVES DE PREMIERE ET DE TERMINALE :

Il est impératif de rendre l'autorisation biométrique ci-dessous, ainsi que le dossier restauration scolaire accompagné de ses pièces justificatives et un chèque d'un montant minimum de 50 euros, établi à l'ordre de l'Agent comptable du lycée de Luzarches afin que le compte de votre enfant soit approvisionné à la rentrée. L'ACCUEIL DES FAMILLES AURA LIEU LE 4 JUILLET 2023 DE 15H30 A 20H00.

- ELEVES DE PREMIERE ET TERMINALE :

Votre enfant étant déjà scolarisé dans l'établissement, il n'est pas nécessaire de retourner le coupon ci-dessous, mais vous devez fournir les documents mentionnés au verso du document et pensez à réapprovisionner son compte de cantine. LE RETOUR DES DOCUMENTS EST EFFECTUE DIRECTEMENT AUPRES DU SERVICE INTENDANCE OU PAR MAIL A L'ADRESSE INT.0950647M@AC-VERSAILLES.FR EN INDIQUANT EN OBJET (INSCRIPTION DEMI-PENSION 2023/2024).

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION DE LA DEMI-PENSION

La demi-pension est assurée par le collège Anna de Noailles.
Le prix du repas varie en fonction de votre quotient familial, de 0,50 € à 4,40 € (voir tableau au verso).

- **Réservation** : la confection des repas étant faite en fonction du nombre de réservation, il est indispensable de réserver ses repas à l'avance et au plus tard la veille. Deux bornes de réservation sont disponibles dans le hall de l'établissement ainsi que l'espace famille via Internet. Les élèves peuvent réserver plusieurs jours ou semaines à l'avance.
  Une réservation peut être annulée au plus tard la veille du repas.
  Tout repas réservé, non consommé et non annulé ne pourra être remboursé sauf absence justifiée et validée par la vie scolaire.
  Une absence le dernier jour du mois devra nous être signalée au 01 30 29 55 20 le jour même.
  Au-delà les repas ne peuvent plus être annulés.

- **Approvisionnement du compte de l'élève** : **Pour tous les élèves**, il est impératif d'envoyer un chèque de 50 € (libellé à l'ordre de l'Agent comptable avec le nom et le prénom au dos), accompagné du coupon biométrie et de l'attestation de paiement de la CAF ou si vous n'êtes pas allocataire l'attestation de quotient via le site www.iledefrance.fr/equitables accompagnée des pièces justificatives obligatoires. Ces documents sont obligatoires pour l'inscription ou la réinscription à la demi-pension. Sans approvisionnement préalable, aucune réservation ni aucun passage ne seront possibles.

- **Modalités de paiement** :
  Soit par **CB** via le site internet (http://www.lyc-nerval-luzarches.ac-versailles.fr/), aller sur ALISE et renseigner les codes et identifiants qui vous seront remis à la rentrée de septembre.
  Soit par **chèque** à l'ordre de l'Agent comptable du lycée (en cours d'année le montant peut être supérieur ou inférieur à 50 €).
  Soit en **espèces** au secrétariat d'intendance.

Les réservations et les paiements ne peuvent pas être effectués via l'ENT

En fin de scolarité ou en cas de changement d'établissement, un courrier est envoyé aux familles via l'ENT. En cas d'excédent sur le compte de demi-pension, la famille demande le remboursement du solde de cantine en joignant un RIB sur l'adresse mail de l'intendance (int.0950647m@ac-versailles.fr).

✂.....

Un dispositif biométrique destiné au contrôle de l'accès au self-service a été mis en place. Les données concernant l'élève sont conservées au maximum jusqu'à la fin du trimestre suivant. Au-delà, toutes les données sont détruites. Seules les personnes habilitées du service intendance auront accès aux données biométriques. Conformément à la loi « informatiques et libertés » du 06.01.1978 modifiée en 2004, vous pouvez avoir accès et rectifier les informations qui vous concernent en vous adressant à l'intendance du lycée Gérard de Nerval.

Je soussigné (e) : .....
Représentant légal de l'élève : .....
Certifie avoir pris connaissance du fonctionnement de la demi-pension.
Je déclare : □ **accepter** □ **refuser** le système de reconnaissance par le contour de la main (biométrie).
Je joins un chèque de 50 euros
Pour les familles souhaitant régler en espèces, veuillez vous présenter au service intendance lors du dépôt du dossier.
Le : Signature :

Partie à compléter si vous ne souhaitez pas fournir de documents :

Je soussigné (e)....., reconnais ne pas vouloir fournir les pièces nécessaires à la détermination du tarif et accepte que le prix plafond du repas, 4.40 €, soit appliqué. (tarif non révisable en cours de trimestre).

Signature :

TARIFS

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
Inférieur ou égal à 183 €	0,50 €
Inférieur ou égal à 353 €	1,74 €
Inférieur ou égal à 518 €	1,94 €
Inférieur ou égal à 689 €	2,15 €
Inférieur ou égal à 874 €	2,35 €
Inférieur ou égal à 1078 €	2,56 €
Inférieur ou égal à 1333 €	2,76 €
Inférieur ou égal à 1689 €	3,30 €
Inférieur ou égal à 2388 €	3,85 €
A partir de 2389 €	4,40 €

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

Liste des pièces à fournir obligatoirement :

- Pour les allocataires CAF : - uniquement l'attestation de paiement de la CAF de moins de trois mois,
- Pour les non allocataires CAF : - l'attestation de quotient de la Région Ile de France éditée via le site www.iledefrance.fr/equitables accompagnée **obligatoirement** des pièces justificatives suivantes : photocopies de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer (avis d'impôt 2022 sur les revenus 2021), photographies de l'intégralité du livret de famille et photocopies des prestations familiales du dernier mois.

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

ÉquiTables
POUR UNE TARIFICATION JUSTE DES CANTINES DES LYCÉES

RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

MODE D'EMPLOI

Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...

...à un tarif juste adapté à vos ressources

Pour la 4e année consécutive, la Région gèle le tarif des tranches A à G, pour soutenir le pouvoir d'achat de plus de 50 % des familles franciliennes

QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE DE QUOTIENT FAMILIAL ?

- Transmettez votre quotient familial au lycée (voir démarche au dos de ce document).
Pour les modalités de paiement, consultez les documents fournis par votre établissement.

COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- Le repas facturé varie entre **0,50 € et 4,40 €** au ticket et entre **0,20 € et 4,10 €** pour un forfait annuel.
- **La Région Île-de-France finance** la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille **(de 56 à 98 % en fonction de votre quotient familial)**.
- Ci-dessous **le prix du repas** que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**		
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple +2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)
≤ 457,50 €	≤ 549,00 €	≤ 732,00 €
≤ 882,50 €	≤ 1 059,00 €	≤ 1 412,00 €
≤ 1 295,00 €	≤ 1 554,00 €	≤ 2 072,00 €
≤ 1 722,50 €	≤ 2 067,00 €	≤ 2 756,00 €
≤ 2 185,00 €	≤ 2 622,00 €	≤ 3 496,00 €
≤ 2 695,00 €	≤ 3 234,00 €	≤ 4 312,00 €
≤ 3 332,50 €	≤ 3 999,00 €	≤ 5 332,00 €
≤ 4 222,50 €	≤ 5 067,00 €	≤ 6 756,00 €
≤ 5 970,00 €	≤ 7 164,00 €	≤ 9 552,00 €
> 5 970,00 €	> 7 164,00 €	> 9 552,00 €

	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par repas: Tarif par ticket	Tarif par repas: Tarif par forfait*	Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
A	de 0 à 183 €	0,50 €	0,20 €	10,00 €	de 56 % à 98 %
B	de 184 à 353 €	1,74 €	1,44 €		
C	de 354 à 518 €	1,94 €	1,64 €		
D	de 519 à 689 €	2,15 €	1,85 €		
E	de 690 à 874 €	2,35 €	2,05 €		
F	de 875 à 1 078 €	2,56 €	2,26 €		
G	de 1 079 à 1 333 €	2,76 €	2,46 €		
H	de 1 334 à 1 689 €	3,30 €	3,00 €		
I	de 1 690 à 2 388 €	3,85 €	3,55 €		
J	à partir de 2 389 €	4,40 €	4,10 €		

* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.
** Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

Région îledeFrance

www.iledefrance.fr/equitables

ÉquiTables
POUR UNE TARIFICATION JUSTE DES CANTINES DES LYCÉES

NOUVEAU

La Région poursuit la modernisation de la démarche.
Il est désormais possible d'obtenir son quotient familial sur le site iledefrance.fr/equitables

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

COMMENT OBTENIR SON QUOTIENT FAMILIAL POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ?

Vous êtes allocataire CAF :

Rendez-vous sur la calculette du site **www.iledefrance.fr/equitables.**
Munissez-vous de votre code postal et de votre n° DOSSIER (anciennement intitulé « n° allocataire CAF »)
pour **obtenir votre attestation de quotient familial Région - CAF, contenant le quotient familial, le nom de l'élève, le nom d'un représentant légal.**

ou

Rendez-vous sur le site caf.fr ou sur l'application « CAF mon compte », pour obtenir l'« **attestation de paiement** » de la CAF en suivant les étapes :

1. Connectez-vous à votre espace personnel CAF
2. Cliquez sur « Mes attestations »
3. Cliquez sur « **Attestation de paiement** »
4. Cliquez sur le mois en cours
5. Cliquez sur « **Recevoir par courrier** » ou « **Télécharger** ».

Attention, le document demandé est l'« Attestation de paiement », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « Attestation de quotient familial ».

Vous n'êtes pas allocataire :

Rendez-vous sur la calculette du site **www.iledefrance.fr/equitables** pour obtenir votre attestation de quotient familial Région.

Vous aurez besoin des documents suivants :

- votre livret de famille,
- votre dernier avis d'imposition (avis d'impôt 2022 sur revenus 2021),
- le justificatif des prestations familiales (allocations familiales, MSA ou autres) de moins de 3 mois.

Une copie de ces documents devra être impérativement fournie au lycée pour permettre la prise en compte de votre attestation (MSA ou autres).

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique Équitables
0 800 075 065

Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Plus d'informations ?

www.iledefrance.fr/equitables

Région Île-de-France – Juin 2023 – Photos : photos : GettyImages-486067220 ; GettyImages-520221462 ; Stéphanie Lacombe ; Stephane Lagoutte ; RoissyenBrie.

Familles allocataires de la CAF

Obtenez votre quotient familial pour l'inscription à la restauration scolaire de votre lycée

ÉquiTables
POUR UNE TARIFICATION JUSTE DES CANTINES DES LYCÉES
www.iledefrance.fr/equitables

Sur la calculette de la Région Île-de-France

Munissez-vous de votre code postal et de votre n°DOSSIER (anciennement intitulé « n°allocataire CAF ») et rendez-vous sur la calculette du site **www.iledefrance.fr/equitables**, pour **obtenir votre attestation de quotient familial Région - CAF**.

Sur l'application « CAF mon compte »

Après avoir téléchargé l'application sur votre téléphone, entrez vos codes d'identification.
Sur la page d'accueil, sélectionnez dans l'ordre :

1. « Mes attestations »
2. « Attestation de paiement »
3. « Pour le mois de ... » (mois en cours)
4. « **Recevoir par courrier** » ou « **Télécharger** ».
   En cliquant sur « recevoir par courrier » vous recevrez une copie par courrier postal à votre domicile.
   En téléchargeant votre **attestation de paiement**, vous pouvez ensuite vous l'envoyer par mail ou l'imprimer.

Application
Caf mon compte

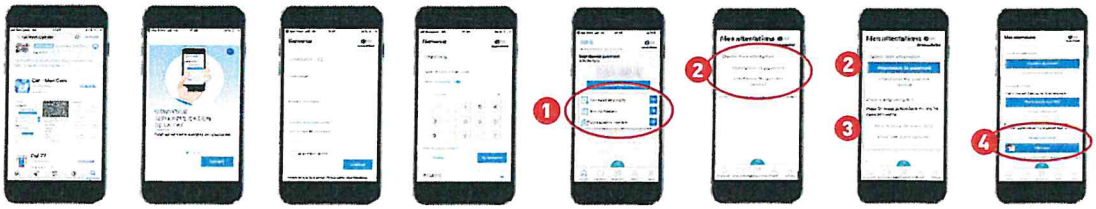

Attention, lorsque vous utilisez l'application « CAF mon compte », le document que vous devez récupérer est l'« **Attestation de paiement** », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « **Attestation de quotient familial** ».

Sur www.caf.fr

1. Cliquez sur « mon compte », entrez son n° allocataire et son mot de passe

2. Dans « mon compte », cliquez sur « mes attestations », puis sur « attestation de paiement » 1, puis « pour le mois de... » (mois en cours) 2 :

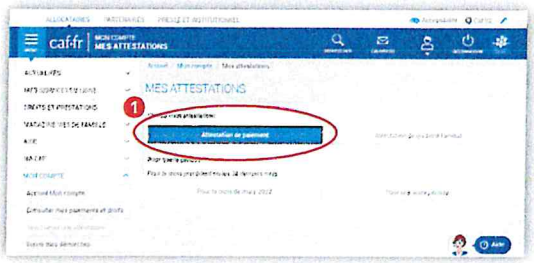

Attention, lorsque vous utilisez le site www.caf.fr, le document que vous devez récupérer est l'« **Attestation de paiement** », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « **Attestation de quotient familial** ».

Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique Équitables
0 800 075 065

Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Région îledeFrance